



# **RECUEIL des ACTES du DÉPARTEMENT de l'INDRE**

## **Numéro – 12 – Spécial**

Auteur : Marc FLEURET, Président du Conseil départemental

Date de mise en ligne : 13 octobre 2022

Durée minimum de publicité : deux mois à compter de la date de mise en ligne

**ARRETE**  
**pour RADI SPECIAL Octobre 2022**

**Arrêté n° 2022 D 2945 du 12 octobre 2022 – PORTANT** fixation du prix de journée applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour la Maison d'enfants à Caractère Social de Clion en Semi-Internat.



DIRECTION DE LA PRÉVENTION  
ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Tarifification - Programmation

**PORTANT** fixation du prix de journée applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour la  
Maison d'Enfants à Caractère Social de Clion en Semi-Internat

### LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Santé Publique ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU l'ordonnance n° 2005-1477 du 1<sup>er</sup> décembre 2005 portant diverses dispositions relatives  
aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et  
médico-sociaux et notamment son article 7 ;

VU la délibération n° CD-20220114-040 du 14 janvier 2022 du Conseil Départemental de  
l'Indre fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses sociales prévu à l'article L. 313-8 du  
Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU les propositions budgétaires de l'établissement déposées le 26 octobre 2021 pour  
l'exercice 2022 demandant la fixation de la tarification journalière ;

Vu l'arrêté n° 2022-D-1584 du 28 avril 2022 fixant le prix de journée applicable à compter  
du 1<sup>er</sup> mai 2022 à l'Internat de la Maison d'Enfants à Caractère Social de Clion ;

Vu l'arrêté n° 2022-D-2596 du 29 août 2022 fixant le prix de journée applicable à compter  
du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à l'Internat de la Maison d'Enfants à Caractère Social de Clion ;

SUR proposition de la Directrice de la Prévention et du Développement Social ;

Département de l'Indre

3 Hôtel du Département

Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 Châteauroux cedex

Tél : 02 54 27 34 36 - Fax : 02 54 27 60 69 - Email : contact@indre.fr - Site Internet : www.indre.fr

**ARRETE**

**ARTICLE 1er.** - Le prix de journée 2022 de la Maison d'Enfants à Caractère Social de Clion, en semi-internat, calculé en année civile est fixé à 127,23 €.

En application de l'article R 314-35 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le tarif applicable au 01/09/2022 est fixé à 129,85 €.

**ARTICLE 2.** - Les éventuels recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANTES Greffe du TTSS - Cour administrative d'appel de NANTES - 2 place de l'Edit de NANTES - BP 18 529 - 44185 NANTES cedex 4, dans un délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 3.** - Le Directeur Général des Services du Département, la Directrice de la Prévention et du Développement Social et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché à l'Hôtel du Département, au lieu habituel, publié au Recueil des Actes Administratifs du Département, et affiché dans les locaux de l'établissement.

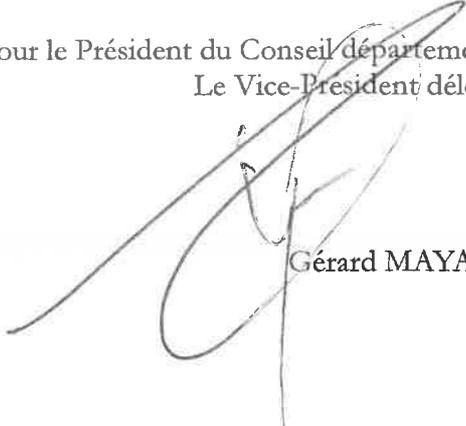
DATE de TRANSMISSION  
au CONTRÔLE de LÉGALITÉ

12 OCT. 2022

**AFFICHE 1e**

12 OCT. 2022

Pour le Président du Conseil départemental  
Le Vice-Président délégué

  
Gérard MAYAUD